



14ème législature

Question N° : 102065	De M. Yves Daniel (Socialiste, écologiste et républicain - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >politique de l'emploi	Analyse > emploi des jeunes. mesures. perspectives.
Question publiée au JO le : 24/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 13/06/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yves Daniel interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'emploi des jeunes. Un rapport de la Cour des comptes daté de septembre 2016 sur l'accès des jeunes à l'emploi a dressé le constat d'une multiplicité de mesures dont l'articulation gagnerait à être repensée. Il insistait, entre autres, sur la nécessité de « considérer les contrats aidés comme des phases transitoires en particulier vers la formation » et de « davantage recourir aux formations classiques d'alternance ». Privilégier les formations en apprentissage plutôt que les emplois aidés semble être une solution pertinente pour améliorer l'employabilité des jeunes et, de fait, favoriser leur insertion durable sur le marché du travail. Il lui demande donc sa position sur cette proposition.